

Compte rendu CHSCT 87 du mercredi 16 septembre 2020

Sont présents Madame Grizon (secrétaire générale) et Monsieur Gauthier (IA-adjoint) ainsi que Madame Meuleman (secrétaire administrative), Monsieur Gourcerol (référént sûreté DSDEN 87) Madame Morelet (Conseillère technique de service social en faveur des personnels) et Monsieur Faugeras (conseiller de prévention académique).

Pour le personnel sont présents 4 représentants de la FSU et vos représentants de l'UNSA EDUCATION: Laurent Lachaise (SE-UNSA, professeur des écoles), Isabelle Do Nascimento (SNIES, infirmière scolaire) et Arlette Hassig (A&I, gestionnaire)

La FSU remercie l'Inspectrice d'Académie pour la tenue de ce CHSCT extraordinaire avant de lire une déclaration liminaire.

Nous lisons ensuite la notre, que vous pourrez retrouver ici. Conscients que **les enseignants ne sont pas les seuls à pâtir de la situation actuelle**, nous évoquons notamment la montée en charge des responsabilités pour **les personnels infirmiers scolaires ainsi que les chefs d'établissement**.

Madame Grizon présente ensuite ce qui va être évoqué lors de cette réunion. L'ordre du jour, laconique, évoquait un point sur l'actualité: nous parlerons donc de la mise en place du protocole sanitaire, du travail de collaboration qui est fait avec les écoles ainsi que du suivi des cas de suspicion ou de malades du covid.

Elle explique ainsi que les protocoles sont bien déclinés. Aujourd'hui, les circuits de travail sont confortés. Le travail de collaboration et de coopération de **l'Education Nationale avec l'ars, la préfecture, la cpam, les transports et les collectivités territoriales** est plutôt opérant. Tout est fait pour que les personnels positifs et contacts puissent être isolés, suivis, testés au plus tôt... Il s'agit véritablement d'un **travail collectif quotidien**.

Les directeurs/directrices et les chefs d'établissement ont reçu un courrier sur la manière de faire remonter les situations. Ce circuit semble fonctionner. Il est noté qu'il serait peut-être nécessaire de faire un rappel dans la lettre hebdo pour s'assurer que tous les collègues concernés

puissent connaître le protocole à mettre en place. Le **Docteur Biogeu qui est la référente sur cette question** est a priori bien identifiée par les écoles. Elle travaille notamment dans les écoles en collaboration étroite avec les inspecteurs pour lister les cas contact. C'est aussi elle qui a pour tâche de déterminer l'environnement de l'élève potentiellement malade : c'est donc elle qui a la responsabilité du traitement des cas contacts en lien avec l'ars.

Madame Grizon reconnaît le **travail particulièrement important qui est demandé aux directeurs/trices** (onde, etc...). Elle profite de l'occasion pour rappeler que leur rôle principal est, accompagné du Dr Biogeu et des inspecteurs, de faire remonter les cas contacts, dont le Dr Biogeu a pour tâche de décider s'ils sont considérés comme à risque ou non.

Une fois le cas contact à risque identifié, une information lui est transmise. Si la classe doit être isolée, l'inspecteur accompagne à la communication et précise le cadre de l'isolement. Les inspecteurs se rendent donc dans les écoles pour être au plus proche du terrain.

La question des conséquences sur la continuité pédagogique, traitée aussi par l'ien, se pose aussi : comment fait on ? que fait on ? il doit aider les équipes pédagogiques à trouver la meilleure solution à mettre en place.

Il est certain que **les choses évoluent presque quotidiennement** : le protocole a été ajusté fin aout, puis ré-ajusté la semaine dernière. Il faut s'adapter continuellement.

L'évolution essentielle depuis la semaine dernière concerne la durée d'isolement : avant, **il était systématiquement question de 14 jours, aujourd'hui, nous sommes passés à 7 jours**. Normalement, personne ne peut revenir sans la preuve d'un résultat pcr négatif.

L'UNSA EDUCATION évoque la problématique des élèves qui reviendraient avec leur résultat négatif mais avant le délai de 7 jours, alors que c'est cumulatif. Il faut être vigilant sur cette question : en effet, pour les cas contacts à risque, c'est à dire ceux pour qui il y aurait un problème potentiel, s'ils refusent de se faire tester (il faut déjà qu'il y ait prescription de test) on repasse *de facto* à 14 jrs...

Madame Grizon rappelle ce que sont a priori les **zones de risques** : celles où nous prenons nos repas, où certains fument, où sont vécus les moments de convivialité. Il faut donc veiller à faire preuve de la plus grande vigilance dans ces lieux et lors de ces moments.

En terme de risques psycho-sociaux, il est rappelé que les chefs d'établissement, comme les directeurs étaient déjà à bout en fin d'année scolaire dernière. **Un focus important est aussi actuellement mis sur les infirmières à qui on demande d'assurer un suivi rigoureux des cas de suspicion** alors qu'elles ont déjà du mal en tant normal, faute de moyen, à faire le reste aussi bien qu'elles l'aimeraient. Les personnels parlent déjà d'épuisement professionnel. Les psycho sociaux encourus ne doivent pas être pris à la légère. Tout les personnels disent travailler à flux tendu : nous avons l'impression que si un maillon de la chaîne lâche, tout s'effondrera... Mme Grizon explique qu'elle a parfaitement conscience que **la mobilisation est importante.**

Madame Grizon rappelle aussi qu'il faut toujours se poser la question de comment préserver la **confidentialité des situations médicales.** Dans ce contexte, le **respect de l'anonymat** est particulièrement important. Les familles doivent aussi être informées et rassurées.

Madame Grizon rappelle encore l'importance du partenariat avec les collectivités : elle indique que le schéma territorial sur lequel nous nous reposons pour identifier et traiter la problématique sanitaire actuelle est très fin et qu'il comporte de nombreuses ramifications.

Quelques chiffres sont donnés :

- Dans le département: à la date du 15 au soir, 13 classes étaient fermées sur 1280. L'une reprend dès demain son « activité normale ».
- 10 personnels ont pu être touchés et 32 élèves ont été identifiés comme positifs au covid-19 (1^{er} et second degré). Les personnels sont en « arrêt de travail ».

L'administration travaille actuellement sur la notion d'isolement, qui serait potentiellement plus favorable au personnel.

Quelques rappels sont faits sur le protocole :

- en cas avéré de covid : on est en arrêt de travail ordinaire, avec jour de carence...
- en cas avéré chez personnel asymptomatique : même chose
- cas contact covid (à risque): arrêt de travail

Le **certificat d'isolement semble encore problématique**. Ils travaillent à le démocratiser et à le traduire en « situation administrative ». Cela finira probablement par se traduire en « asa ».

Les personnels vulnérables sont quant à eux en télétravail ou asa.

Les personnels qui étaient considérés avant comme vulnérables mais ne le sont plus maintenant sont simplement équipés (ils ne sont pas en arrêt).

Les personnels en garde d'enfant malade covid sont censés être en asa garde d'enfant malade : la durée de l'absence imputerait donc le contingent de jours autorisés par famille pour garde d'enfant malade.

L'UNSA EDUCATION s'étonne particulièrement de ce point, qui ne nous semble pas correspondre à la réalité (nous vérifions à l'heure actuelle si l'interprétation que l'administration semble avoir de cette situation est juste. Nous ne manquerons pas de signaler à nos collègues la moindre information sur le sujet).

Dans le cadre de la garde d'un enfant dont on suspecte la contagion, c'est la même disposition qui est mise en place.

Nous abordons ensuite la question des masques. Ils sont arrivés fin aout (12 000 masques enseignants pour les écoles). Une remarque est faite sur la taille des masques qui ne conviendraient pas forcément à toutes les morphologies : aujourd'hui, il n'y aurait qu'un seul modèle et il va bien falloir faire avec...

Les **masques transparents** qui avaient un moment été évoqués seront bientôt mis à disposition des personnels qui accueillent des élèves sourds ou malentendants... **Les autres enseignants qui en auraient bien besoin, notamment en maternelle, ne font hélas plus partie des destinataires de ces dispositifs. Cela est vraiment problématique.**

Nous évoquons aussi la question de la qualité des masques fournis par l'Education Nationale à ses employés, notamment ceux des enseignants du premier degré qui travaillent avec un public qui n'en porte pas. **Nous nous étonnons notamment du fait que les ARS font un distinguo clair entre les personnels ayant été en contact avec des élèves malades et qui portaient un masque en tissu fourni par l'employeur par rapport à ceux portant un masque chirurgical acheté par ses propres moyens.** Monsieur Faugeras nous explique que le ministre a déjà répondu à cette

polémique en expliquant que les masques en question étaient aussi protecteurs que les autres. **Nous redisons notre incompréhension sur la différence de traitement faite par l'ARS dont l'expertise médicale nous semble plus fiable que celle de notre employeur...**

Le CHSCT propose un avis qu'il soumet au vote demandant à ce que nous soyons donc dotés de masques chirurgicaux :

Conformément aux textes en vigueur, l'employeur se doit d'assurer la sécurité de ses agents. Le Ministère de l'Education nationale, conformément au protocole sanitaire, fournit et impose à ses personnels le port des masques tissus « grand public ». Or, ce type de masques ne protège que lorsqu'il est porté par les différentes personnes en présence d'après des autorités médicales (ARS de Bretagne sur les recommandations de Santé Public France.). Dans le premier degré, les élèves ne portant pas le masque, les adultes ne sont donc pas protégés.

Le CHSCT demande donc que les personnels soient équipés de masques chirurgicaux de type 2 en attendant les résultats de l'expertise sur l'efficacité des masques tissus.

Vote: pour : 4 FSU, 3 Unsa

Nous évoquons ensuite la possibilité que les directeurs/trices ayant à faire face à des situations de covid lourdes à gérées soient remplacés systématiquement par des collègues brigades. L'administration, sensible à cette demande, nous assure qu'elle le fera autant que possible...

Nous demandons ensuite si un protocole particulier doit être mise en place en cas de manifestation de symptôme en classe, notamment pour les chargés d'école (qui sont donc seuls dans leur école)? Hélas, la problématique est la même que n'importe quelle maladie. Le collègue doit tenir au mieux jusqu'à la fin de la journée. Contrairement à l'élève symptomatique, lui ne pourra pas être isolé jusqu'à la fin de la journée.

Nous redisons à quel point, pour nous, **le problème du remplacement va vite être important : il n'y a déjà pas assez de remplaçant en temps normal.** On sait notamment que le plan de formation, notamment, risque d'en pâtir...

Comment ferons nous quand un collègue cas contact ne pourra pas être remplacé ? Il y aura forcément brassage...Il faudra alors être très vigilant sur la traçabilité.

Nous demandons aussi d'avoir des remontées de chiffres directement, pas forcément via la presse.

Le CHSCT émet un second avis demandant à ce qu'une prime matériel informatique soit accordée aux personnels qui en ont fait et continuent à faire un usage important de leur matériel personnel :

Suite aux constats réalisés à l'issue de la période de confinement et au-delà de cette période pour les personnels vulnérables, le CHSCT demande que soit attribuée une prime d'équipement aux agents. Celle-ci doit permettre de couvrir les frais d'équipement en matériel (informatique...), en fournitures (papier, encre ...) et en forfaits (téléphone, internet...).

Vote : pour : 4 FSU, 3 Unsa

Nous terminons, en cette troisième semaine de rentrée si des consignes particulières doivent être appliquées dans le cadre des réunions d'école ? On nous répond qu'il n'y a pas de consigne particulière. Pour Monsieur Gauthier, **il faut partir du principe générale qu'il n'y a pas d'interdiction. Pour les sorties scolaires par exemple, pour le premier degré : aucun texte n'interdit rien. Il faut seulement « faire appel au bon sens ».**

Pour l'UNSA EDUCATION, Isabelle Do Nascimento, Arlette Hassig et Laurent Lachaise